

Fiche espèce N° 29

Alouette lulu

Lullula arborea

Code Natura 2000 : A 246

Statut et protection

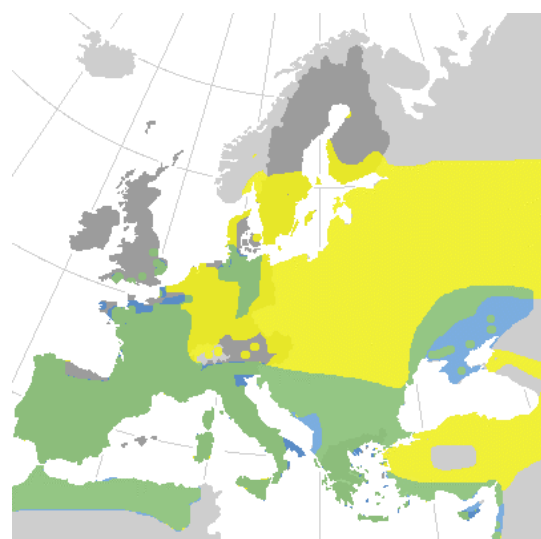
Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
Statut européen : vulnérable
Liste rouge nationale : à surveiller
Liste rouge LR : non précisé

Description de l'espèce

Petite alouette (12 cm) brune à queue courte aux coins marqués de blanc et sourcils blanchâtres se joignant à la nuque. A la différence des autres alouettes, elle peut chanter de la cime d'un arbre, sur un buisson ou une ligne électrique ou plus classiquement en vol. Chant constitué de phrases mélodieuses presque toujours en série descendante " lullullullullullul...duliduliduli...tilitillitillitilli..."



Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

Distribution et tendance en France et en LR

L'espèce est largement distribuée sur les 3/4 Sud-ouest de la France. La tendance au niveau national est mal connue. Seule une baisse des effectifs est soulignée en limite de répartition de l'espèce. En LR, son statut ne semble pas défavorable même si elle colonise très peu la frange littorale du territoire.

Ecologie

- Habitat : mosaïque de cultures, landes, vignes en friches protégées du vent et bien exposées.
- Alimentation : insectes terrestres et jeunes pousses.
- Reproduction : construit son nid au sol au pied d'une touffe d'herbe ou d'un arbrisseau. Nicheur précoce. [mars-juin]
- Migration : Seule une partie des individus nichant dans la partie septentrionale de la zone vient se rajouter à la population du bassin méditerranéen et d'Afrique du Nord.

Effectifs

(Effectifs min - max de 1999-2004/ effectif 2004)

	Bages - Sigean	La Palme
Nicheur strict	? / 12	?
Hivernant	?	?

Bilan sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean

❖ Etat de conservation

Les populations d'Alouette lulu sont mal connues sur ce site. Peu de couples y ont été recensés et l'effectif présent ne doit pas dépasser une dizaine de couples.

❖ Caractéristique de l'habitat

Elle exploite uniquement les zones où cultures, vignes et friches se côtoient comme sur l'île Saint Martin, île du Doul et en moindre mesure la plaine narbonnaise.

❖ Menaces

- L'utilisation intensive de produits phytosanitaires qui diminuerait les populations d'insectes dont elle s'alimente;
- La fermeture du milieu et notamment des friches agricoles;
- La confusion possible avec l'Alouette des champs, espèce chassable.

❖ Mesures de gestion

- Favoriser des pratiques agricoles raisonnées;
- Conserver l'ouverture du milieu par le pâturage extensif, tout en conservant des arbres isolés ou des haies;
- Sensibiliser le monde cynégétique à cette espèce rare indicatrice de la bonne santé des zones agricoles.

❖ Interaction avec d'autres espèces

Cette gestion est favorable à l'ensemble des espèces de milieux ouverts liées à une agriculture traditionnelle : Bruant ortolan, Oedicnème criard, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche à poitrine rose, ...